manière convenable, suivant la nature du soupçon et la qualité de la personne; que tous les fidèles évitent de communiquer avec eux, jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à l'Eglise, et qu'ils soient enfin condamnés comme hérétiques, s'ils persistent dans l'excommunication pendant un an. On avertira encore, et on obligera même, s'il est nécessaire, par les censures ecclésiastiques, toutes les puissances séculières..., de s'engager par un serment public à chasser de leurs terres les hérétiques notés par l'Eglise... Si un seigneur temporel, averti et requis par l'Eglise, néglige de purger sa terre de la contagion de l'hérésie, il sera d'abord excommunié par le métropolitain et ses comprovinciaux; et, s'il ne satisfait dans l'année, on en avertira le pape, afin qu'il déclare les vassaux de ce seigneur déliés de leur serment de fidélité et qu'il abandonne sa terre à des catholiques, pour la posséder paisiblement, après en avoir chassé les hérétiques, et pour y maintenir la pureté de la foi; sauf le droit du seigneur suzerain, pourvu que lui-même ne mette aucun obstacle ou empêchement à l'exécution de ce décret; et cependant on suivra la même règle à l'égard de ceux qui n'ont point de seigneur suzerain... Nous ordonnons, en outre, que les protecteurs et les fauteurs des hérétiques soient excommuniés, et que, s'ils ne satisfont dans l'année, ils soient, de plein droit, regardés comme infâmes, inhabiles aux offices publics et intestables, c'est-à-dire incapables de tester et de recueillir une succession; que personne ne soit obligé de leur répondre en justice, sur quelque affaire que ce soit, bien qu'ils soient obligés de répondre aux autres. Si un homme ainsi condamné est juge, ses sentences n'auront aucune force; s'il est avocat, il ne sera point admis à traiter; s'il est tabellion (notaire), les actes par lui dressés n'auront aucune valeur. » (Trad. de l'abbé Gosselin.)

L'*Encyclopédie catholique*, à qui nous empruntons cette citation, la fait suivre de ces réflexions, tirées de D. Richard : « Ceux qui, en lisant ce canon, seraient tentés de croire que l'Eglise entreprend ici sur la puissance séculière pourront se désabuser, en observant que les ambassadeurs des principaux souverains de la chrétienté étaient présents au concile de Latran et consentaient à ses décrets au nom de leurs maîtres. » — « Il semble au premier abord, dit dans le même sens M. l'abbé Gosselin (*Pouvoir du pape au moyen âge* ou *Recherches historiques sur l'origine de la souveraineté temporelle du saint-siége*), que le concile, en publiant de pareils décrets, entreprenait sur les droits de la puissance temporelle; mais, outre que le concours des princes, nécessaire pour la validité de ces décrets, avait été clairement expliqué dans le troisième concile de Latran, tenu peu de temps auparavant, il est certain que ces décrets ne furent publiés que de concert avec les princes chrétiens, qui avaient tous été convoqués à ce concile, et qui y assistèrent en effet par leurs ambassadeurs. » C'est ainsi que Bossuet, Fleury et la plupart des historiens et des canonistes, particulièrement en France, expliquent les décrets dont il s'agit et plusieurs autres du même genre, qu'on rencontre dans les conciles généraux du moyen âge.

Le IVe canon invite les grecs à rentrer dans le giron de l'Eglise romaine. Cet appel à la réconciliation n'était pas inopportun, car les grecs poussaient l'aversion pour les latins jusqu'à laver les autels où leurs prêtres avaient célébré et à rebaptiser les enfants qu'ils avaient baptisés; toutes choses que le concile leur interdit sous peine d'excommunication et qu'ils continuèrent à pratiquer comme auparavant.

Le XXIe canon est le plus important du concile dans l'ordre exclusivement religieux; c'est celui qui prescrit la confession et la communion pascales. Le XXIIe est des plus curieux, car il met à nu le despotisme clérical. « Il enjoint aux médecins, dit l'*Encyclopédie catholique*, lorsqu'ils sont appelés auprès de quelque malade, d'avertir ce malade, avant de lui rien ordonner pour sa santé, de pourvoir au salut de son âme. Le concile déclare que les médecins qui manqueront à ce précepte seront privés de l'entrée de l'église jusqu'à une satisfaction convenable. Si ces médecins conseillent à un malade, pour la santé de son corps, des choses qui puissent nuire au salut de son âme, ils seront excommuniés.

Les autres canons se rapportent à des règlements d'affaires ecclésiastiques ou à des sujets de peu d'importance; nous les laisserons donc de côté, comme dépourvus de véritable intérêt.

— *Concile de* 1512. C'est le 19e concile général. Il se réunit sur l'initiative du pape Jules II, qui en motiva l'opportunité par l'extinction du schisme, la réforme de l'Eglise, l'union des princes chrétiens et la guerre contre les Turcs. L'ouverture eut lieu le 3 mai et la première séance se tint le 10. Le concile eut douze sessions, dont les cinq premières eurent lieu sous Jules II et les sept autres sous Léon X, son successeur; Jules II était mort dans l'intervalle qui sépara la cinquième session de la sixième. La grosse affaire du concile fut l'abolition de la pragmatique sanction de Charles VII, qui fut remplacée par le concordat conclu entre François Ier et la cour de Rome. La bulle qui établissait les nouveaux rapports, au point de vue religieux, entre la papauté et la royauté en France, fut approuvée de tous les membres du concile, à l'exception de l'évêque de Tortone. Cette bulle condamnait la pragmatique, qu'elle appelait la *dépravation du royaume de France..., la source d'un schisme manifeste dans l'Eglise*. Elle ajoutait : « Après de mûres délibérations, nous croyons devoir et pouvoir abolir cette pernicieuse pragmatique de notre pleine autorité apostolique et avec l'approbation du saint concile... Nous défendons à tous... de se servir à l'avenir de cette pragmatique, sous aucun prétexte, directement ou indirectement, de l'alléguer, etc... Et quant aux séculiers, outre l'excommunication encourue, nous les privons, etc. »

Quelques théologiens français ont essayé de contester l'œcuménicité de ce concile; mais ils n'y ont pas réussi.

L'historique de ces cinq conciles de Latran est instructif; on y découvre, surtout dans les deux derniers, la marche envahissante de cet esprit de domination qui est le caractère distinctif de tous les clergés, à quelque époque et à quelque religion qu'ils appartiennent.

LATRONQUIÈRE, bourg de France (Lot). V. TRONQUIÈRE (LA), dans ce *Supplément*.

LAUDANINE s. f. (lo-da-ni-ne — rad. *laudanum*). Chim. Alcaloïde rare de l'opium, dont la description a été donnée au mot PROTOPINE, au tome XIII du *Grand Dictionnaire*.

LAUDANOSINE s. f. (lo-da-no-si-ne — rad. *laudanum*). Chim. Alcaloïde rare de l'opium, dont la description est donnée en appendice au mot PROTOPINE, tome XIII du *Grand Dictionnaire*.

* **LAUDER** (Robert-Scott), peintre écossais. — Il est mort à Edimbourg en 1869.

* **LAUDUN**, bourg de France (Gard), cant. de Roquemaure, arrond. et à 22 kilom. N.-E. d'Uzès, sur la rive gauche de la Tare; pop. aggl., 1,710 hab. — pop. tot., 2,119 hab.

* **LAUGÉE** (Désiré-François), peintre français. — Depuis 1869, il a exposé : *Baptême de Clovis* et *Sainte Clotilde secourant les pauvres*, dessins d'après des peintures murales exécutées à Sainte-Clotilde (1870); portrait de *M. D.* (1872); *Louis IX et ses trois intimes*, *Hymne à sainte Cécile*, portrait de *Mme F. A.* (1874); la *Jeune ménagère*, deux portraits (1875); *Ange thuriféraire* (1876); le *Cierge à la madone*, *Allant à matines* (1877). M. Laugée a exécuté, en outre, des peintures à Sainte-Clotilde, à l'église de la Trinité, où il a représenté la *Mort de saint Denis* et *Saint Denis portant sa tête*, etc. Ce remarquable artiste a obtenu des médailles de 3e classe en 1851, de 2e classe en 1855 et 1859, de 1re classe en 1861 et 1863; enfin, il a été décoré de la Légion d'honneur en 1865.

* **LAUGIER** (Jean-Nicolas), graveur français. — Il est mort à Cormeilles, près d'Argenteuil, en février 1875.

* **LAUGIER** (César DE BELLECOUR, comte DE), général italien. — Il est mort à Camerata en 1871. Les derniers ouvrages publiés par lui sont : *Court fragment de l'histoire de Toscane* (1863, in-8o); *Souvenirs concis d'un soldat* (1870, 2 vol. in-8o).

* **LAUMIER** (Charles-Auguste), littérateur français. — Il est mort à Lons-le-Saunier en 1866.

LAURENCIN (Paul-Adolphe CHAPELLE, dit), écrivain, né à Paris en 1837. Il est fils du spirituel vaudevilliste du même nom. M. Paul Laurencin s'est adonné particulièrement à l'étude des sciences et à la vulgarisation scientifique. Il a publié de nombreux articles dans la *Science du foyer*, l'*Universel*, l'*Illustration*, le *Moniteur de l'armée*, le *Gaulois*, le *Temps*, le *Public*, et il est attaché depuis quelques années à la rédaction du journal bonapartiste l'*Ordre*. Outre des traductions de quelques poëmes de lord Byron et un volume de nouvelles intitulé *De Batignolles à Landerneau* (1868), on lui doit : l'*Etincelle électrique* (1870, in-12); la *Pluie et le beau temps* (1873, in-12), ouvrage de météorologie, etc. Depuis 1872, il publie chaque année l'*Almanach scientifique* (in-32).

LAURÈNE s. m. (lo-rè-ne — rad. *laurier*). Chim. Liquide incolore, bouillant à 188o, d'une densité de 0,887 à 10o. C'est un des produits de décomposition du camphre par le chlorure de zinc.

* **LAURENS** (Joseph-Augustin-Jules), peintre et lithographe français. — Depuis 1869, il a exposé les tableaux suivants : la *Femme de Loth*, *Du faubourg d'Eyoub à Constantinople* (1873); le *Bosphore*, *Reines-marguerites*, *A Tauris* (1874); *Une halte à la porte de Téhéran*, *Lac et forteresse de Vann*, *A Saint-Waast par un temps de pluie* (1875); *Lavandières auvergnates*, *Frontières du Khoraçan et de l'Asterabad* (1876); *Une des portes d'Uscoup*, *Chrysanthèmes* (1877), etc. Parmi les lithographies qu'il a exposées dans ces dernières années, nous mentionnerons : *Un janissaire*, d'après Decamps (1873); *Vaches normandes*, d'après Troyon; l'*Arrêt*, d'après Barye; la *Tempête*, d'après Isabey (1874); le *Soir*, d'après Corot; la *Campagne romaine*, d'après de Sabran (1876); *Sauve qui peut!* d'après Guidel; *Une patrouille en famille* d'après le même (1877), etc. Sous le titre de *Voyage en Turquie et en Perse*, M. Laurens a publié une fort belle série de dessins (1856-1858, in-fol.).

LAURENS (Jean-Paul), peintre français, né à Fourquevaux (Haute-Garonne) en 1838. Lauréat de l'Ecole des beaux-arts de Toulouse en 1860, M. Jean-Paul Laurens vint étudier à Paris dans l'atelier de Léon Cogniet, puis dans celui de Bida, et débuta au Salon de 1863, par la *Mort de Caton d'Utique*. Il a exposé depuis : la *Mort de Tibère* (1864); *Hamlet* (1865); *Après le bal* (1866); « *Moriar!* » *Jésus et l'ange de la mort*, portrait de l'auteur et le *Souper de Beaucaire* (1867); *Vox in deserto* et portrait de *M. Ferdinand Fabre* (1868); *Jésus guérissant un démoniaque*, *Hérodiade et sa fille* (1869); *Jésus chassé de la synagogue*, *Saint Ambroise instruisant Honorius* (1870); *Mort du duc d'Enghien*, le *Pape Formose et Etienne VII* (1872); la *Piscine de Bethsaïda* (1873); *Saint Bruno refusant les offrandes de Roger, comte de Calabre;* le *Cardinal*, portrait de *Marthe* (1874); *Excommunication de Robert le Pieux*, l'*Interdit*, un portrait (1875); *François de Borgia devant le cercueil d'Isabelle de Portugal*, portrait de l'auteur (1876); l'*Etat-major autrichien devant le corps de Marceau* (1877). L'idée du *Souper de Beaucaire*, exposé en 1867, est due à l'auteur du *Grand Dictionnaire;* M. Pierre Larousse ayant proposé un prix pour un dessin sur ce sujet, M. Jean-Paul Laurens prit part au concours et obtint la première place. On peut voir au deuxième volume, page 929, la gravure exécutée d'après son très-énergique dessin. Il est impossible de méconnaître, dans cette œuvre du jeune artiste, des dispositions pour la composition qu'il a pleinement justifiées depuis. Son *Marceau*, qui lui a valu la grande médaille d'honneur en 1877, montre le complet épanouissement de ce talent qui frappait déjà dans la *Mort du duc d'Enghien*, et dont le germe était visible dans le *Souper de Beaucaire*.

* **LAURENT (SAINT-)**, bourg de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. N. de Saint-Claude; pop. aggl., 755 hab. — pop. tot., 1,166 hab.

* **LAURENT-ET-BENON (SAINT-)**, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Lesparre, sur la Jalle; pop. aggl., 768 hab. — pop. tot., 2,687 hab.

LAURENT-DES-BOIS (SAINT-), bourg de France (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arrond. et à 33 kilom. de Blois; 653 hab. Le général d'Aurelle de Paladines y battit les Allemands le 7 novembre 1870.

* **LAURENT-DE-CERDANS (SAINT-)**, bourg de France (Pyrénées-Orientales), cant. de Prats-de-Mollo, arrond. et à 30 kilom. S.-O. de Céret; pop. aggl., 1,708 hab. — pop. tot., 2,362 hab.

* **LAURENT-DE-CHAMOUSSET (SAINT-)**, bourg de France (Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. O. de Lyon; pop. aggl., 911 hab. — pop. tot., 1,757 hab.

* **LAURENT-DE-GORRE** ou **SUR-GORRE (SAINT-)**, bourg de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-O. de Rochechouart; pop. aggl., 392 hab. — pop. tot., 2,422 hab.

LAURENT-DE-NESTE (SAINT-), bourg de France (Hautes-Pyrénées), arrond. et à 34 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, sur la Neste et le Riouet; pop. aggl., 1,087 hab. — pop. tot., 1,545 hab.

* **LAURENT-DU-PONT (SAINT-)**, bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. N. de Grenoble, sur le Guiers-Mort; pop. aggl., 846 hab. — pop. tot., 2,484 hab.

* **LAURENT-DE-LA-SALANQUE (SAINT-)**, bourg de France (Pyrénées-Orientales), cant. de Rivesaltes, arrond. et à 14 kilom. N.-E. de Perpignan; pop. aggl., 3,990 hab. — pop. tot., 4,609 hab.

* **LAURENT-SUR-SÈVRE (SAINT-)**, bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 59 kilom. de La Roche-sur-Yon; pop. aggl., 1,110 hab. — pop. tot., 2,861 hab.

* **LAURENT** (Paul-Matthieu), plus connu sous le nom de **Laurent de l'Ardèche**, publiciste et homme politique. — Il est mort au mois d'août 1877.

* **LAURENT** (François), historien et publiciste belge. — Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit à ce remarquable écrivain : l'*Eglise et l'Etat*, *le moyen âge*, *la Réforme*, *la Révolution* (1860, 2 vol. in-8o); *Principes du droit civil français* (Bruxelles, 1869-1876, 24 vol. in-8o), traité qui a été couronné par l'Académie royale de Belgique et qui doit comprendre une trentaine de volumes.

* **LAURENT** (Marie LUGUET, d'abord dame LAURENT, puis dame DESRIEUX, dite Marie), artiste dramatique française. — Dans ces dernières années, elle s'est maintenue au premier rang dans l'interprétation des drames. Parmi les dernières créations de cette éminente actrice, nous citerons : Uberta, dans la *Haine*, au théâtre de la Gaîté (1874); Sara Walters, dans la *Voleuse d'enfants* (1874); Regina, dans *Regina Sarpi*, au Théâtre-Lyrique-Dramatique (1875); Suzanne, dans les *Fugitifs*, au Châtelet (1875); Gemea, dans la *Tireuse de cartes*, au Théâtre-Historique (1876); Marthe, dans l'*Espion du roi*, à la Porte-Saint-Martin (1876); Marucha, dans l'*Hetman*, à l'Odéon (1877), etc.

LAURENT (Émile), administrateur français, né à Bordeaux en 1830. Il étudia le droit à Paris, fut reçu licencié et devint dès 1852 chef de division à la préfecture de la Gironde. Conseiller de préfecture en 1863, il fut envoyé comme secrétaire général dans l'Yonne en 1865. Révoqué après le 4 septembre 1870, M. Laurent fut nommé, en avril 1871, préfet du Tarn, d'où il passa au même titre dans la Dordogne en janvier 1872. Le 10 février 1873, il remplaça M. Husson comme secrétaire général de la préfecture de la Seine; mais, après la chute de M. Thiers, il fut destitué par le gouvernement de combat (9 juin 1873). M. Laurent, qui s'était définitivement rallié à la République, fut nommé préfet de la Manche par M. Jules Simon le 5 janvier 1877. Après le coup d'Etat parlementaire du 17 mai suivant, M. de Fourtou le destitua; mais, après le triomphe du parlementarisme et de la majorité républicaine, il rentra dans l'administration comme préfet du Doubs (18 décembre 1877), d'où il est passé en janvier 1878 dans le Calvados. M. Laurent est membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques depuis le 11 mai 1872. On lui doit quelques ouvrages : *Etudes sur les sociétés de prévoyance* (1856, in-16); le *Paupérisme et les associations de prévoyance* (1860, in-8o), ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales; les *Friendly Societies anglaises* (1864, in-8o) et un certain nombre d'articles insérés dans le *Journal des économistes*.

LAURENT (Eudoxie YVOSE, dame Amédée DE JALLAIS, dite), actrice française, née à La Rochelle en 1840, d'un père faisant le commerce de bâches. Elle débuta à Rouen en 1860, sur un théâtre que l'on appelait alors, à cause de la proximité du marché, les Eperlans. Elle fut remarquée par M. Plunkett, qui l'engagea au Palais-Royal. Cependant elle résilia à l'amiable son contrat et parut aux Variétés, où elle obtint le plus vif succès dans le rôle de la mariée des *Noces de Merluchet*. Elle interpréta avec la même réussite la *Question d'argent*, l'*Ami François*, la *Lanterne magique*, la *Comète à Paris*, etc. Elle passa ensuite à l'Ambigu-Comique, puis elle entra, en 1865, aux Délassements-Comiques et vint créer, vers la fin de la même année, au théâtre du Luxembourg, le rôle principal de *Vlan... ça y est!* de Saint-Agnan Choler. Elle fit, en 1866, une courte apparition aux Folies-Dramatiques et devint l'année suivante la pensionnaire du Cirque-National, où elle créa avec succès l'*Histoire d'un drapeau* et la *Belle aux yeux bleus*. Engagée à la Porte-Saint-Martin, elle se montra sous les traits d'Aïka de la *Biche aux bois* et dans les *Parisiens à Londres*. Depuis, elle a joué successivement : en 1871, aux Menus-Plaisirs, le *Puits qui chante*, la *Reine Carotte* et les *Griffes du diable;* en 1873, aux Folies-Marigny, *Bobino vit encore*. Elle parut ensuite au théâtre Déjazet et, entre autres créations, joua les rôles de Denise, Fifine et Bastringuette des *Femmes de Paul de Kock*, qui n'eurent pas moins de 322 représentations consécutives. On l'a vue depuis au Châtelet, au Théâtre-Historique, au théâtre Taitbout, et sur toutes ces scènes Mme Eudoxie Laurent s'est fait vivement applaudir.

* **LAURENT-PICHAT** (Léon), littérateur, publiciste et homme politique. — Il n'a point prononcé de discours à l'Assemblée nationale, où il a constamment voté avec la gauche républicaine, notamment pour M. Thiers le 24 mai 1873, contre le septennat, le cabinet de Broglie (16 mai 1874), pour les propositions Périer et Malleville, la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Au mois de décembre 1875, il fut élu sénateur inamovible par l'Assemblée au 7e tour de scrutin. Lors des réunions qui furent organisées à Paris pour préparer les élections sénatoriales de la Seine, M. Laurent-Pichat, appelé à les présider, prononça un remarquable discours dans lequel il indiqua comme il suit le programme que la démocratie devait poursuivre par les voies légales : « L'amnistie, la suppression absolue de l'état de siége, la liberté de réunion et d'association, la liberté de la presse, l'instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque, la défense de la société civile contre l'envahissement clérical, le service militaire obligatoire pour tous sans privilége d'aucune sorte, l'élection des maires par les conseils municipaux, la commune affranchie de la tutelle administrative, la révision de l'assiette des impôts tendant à dégrever le travail, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. » Ce programme, devenu fameux sous le nom de programme Laurent-Pichat, fut adopté par les réunions publiques pour l'élection des députés et accepté par presque tous les candidats républicains. Au Sénat, M. Laurent-Pichat a voté avec la gauche, notamment pour la suppression des jurys mixtes, contre la dissolution de la Chambre des députés (22 juin 1877), contre l'ordre du jour Kerdrel (19 novembre 1877), etc.

LAURENT DE RILLÉ (François-Anatole), compositeur et écrivain français, né à Orléans en 1828. Il étudia d'abord la peinture, puis se livra exclusivement à la musique et devint élève de M. Elwart. Il s'est beaucoup occupé de l'enseignement et de la vulgarisation de la musique et a composé un grand nombre de chœurs, spécialement destinés aux orphéons : le *Martyr aux arènes*, les *Buveurs*, la *Saint-Hubert*, le *Départ du régiment*, les *Batteurs de blé*, etc. M. Laurent de Rillé a travaillé aussi pour le théâtre et a particulièrement produit des opérettes : aux Folies-Nouvelles, *Trilby*, en un acte; *Aimé pour lui-même*, en un acte; *Bel-Boul*, en un acte; le *Jugement de Pâris*, en un acte; *Achille à Scyros*, en un acte; le *Moulin de Catherine*, en un acte; la *Demoiselle de Hochetromblon*, en un acte; le *Sultan Mysapouf*, en un acte; aux Bouffes-Parisiens, *Frasquita*, en un acte; *Patte blanche*, en un acte; au théâtre de Bade, *Au fond du verre*, en un acte; à l'Athénée, le *Petit Poucet*, en trois actes et quatre tableaux; aux Menus-Plaisirs, la *Liqueur d'or*, en trois actes. M. de Rillé a composé aussi une *Messe brève à deux voix égales*, une *Messe à deux ou quatre voix*, des *Morceaux de chant* pour les maisons d'éducation, etc.

Comme écrivain, il a publié : *Olivier l'orphéoniste*, roman musical, et la *Tête noire*, drame en cinq actes et sept tableaux.

* **LAURENTIE** (Pierre-Sébastien), publiciste français. — Il est mort à Paris en février 1876.

LAURÉTINE s. f. (lo-ré-ti-ne — rad. *laurier*). Chim. Principe gras retiré des grains de laurier.

* **LAURIER** (Clément), avocat et homme politique français. — Le 24 mai 1873, il vota pour M. Thiers, puis, convaincu que c'était fait de la République, que la coalition monarchique allait triompher, le député du Var, élu par des républicains, abandonna tout à coup la gauche pour se jeter dans les bras des monarchistes. Il se fit présenter à la réunion du centre droit par le duc Decazes et devint aussi ardent réactionnaire qu'il avait été ardent républicain. Dans le Var, il ne fut point réélu président du conseil général, et ses électeurs, indignés de sa palinodie, lui demandèrent vainement de résigner son mandat. A la Chambre, il vota contre la liberté des enterrements, pour le maintien de l'état de siége, le septennat, la loi contre les maires, le cabinet de Broglie, contre les propositions Périer et Malevillè; mais il consentit, à l'exemple du duc de Broglie, à voter la constitution du 25 février. A la même époque, il se lançait entièrement dans les affaires industrielles. Après la dissolution de la Chambre, M. Laurier ne se représenta pas dans le Var, où son échec était certain et où sa conduite était appréciée à sa juste valeur. Il posa sa candidature au Blanc (Indre), où il obtint les voix des réactionnaires de toutes nuances, grâce à sa profession de foi dans laquelle il disait : « Je ne sais ce que l'avenir nous réserve, dans des temps si troublés et si pleins de surprises; ce que je sais, c'est que je suis décidé à suivre les destinées du parti conservateur et que, là où il ira, j'irai. » Devenu *ad libitum* le représentant des légitimistes, des orléanistes, des bonapartistes et des cléricaux, cet étonnant Protée politique fut élu député, le 20 février 1876, par 9,109 voix contre M. Lebandy, se disant constitutionnel, et contre M. Fombelle, républicain. A la Chambre, il vota constamment contre la majorité républicaine qui, par son esprit de sagesse, répondait aux vœux de la nation. Celui qui avait été, en 1869, le candidat de l'implacable revendication s'empressa d'applaudir au coup d'Etat parlementaire du 17 mai 1877 et de donner son concours à la politique de réaction à outrance du cabinet de Broglie-Fourtou, pour lequel il vota le 19 juin 1877. Candidat officiel au Blanc le 14 octobre suivant, il fut réélu député par 8,282 voix contre M. Evariste Resnier, républicain, qui en obtint 4,866. A la nouvelle Chambre, il a continué à voter avec la minorité bonapartiste et monarchiste, notamment contre la nomination d'une enquête parlementaire, pour le cabinet de Rochebouët, pour la proposition Touchard, etc.

* **LAURIÈRE**, bourg de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. N.-E. de Limoges; pop. aggl., 467 hab. — pop. tot., 1,474 hab.

LAURITE s. f. (lo-ri-te — rad. *laurier*). Minér. Sulfure de ruthénium, inattaquable à l'eau régale et au bisulfate de potasse.

LAUROXYLIQUE adj. (lo-ro-ksi-li-ke). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide nitrique étendu et bouillant sur le laurène.

LAURYLE s. m. (lo-ri-le — rad. *laurier*). Radical hypothétique qui doit se trouver dans la laurine.

LAURYLÈNE s. m. (lo-ri-lè-ne). Chim. Hydrocarbure trouvé dans l'huile minérale de Rangoon et dans les produits de distillation d'un savon calcaire préparé avec l'huile de poisson.

LAUSSEDAT (Louis), médecin et homme politique français, né à Moulins en 1809. Etudiant à Paris en 1830, il prit part à l'insurrection de Juillet. Il fut reçu plus tard docteur en médecine et alla exercer son art à Moulins, où il devint chirurgien de l'Hôpital général. Il faisait, en même temps, de la politique très-active, tant comme rédacteur du *Patriote de l'Allier* que comme membre du conseil municipal. En 1848, il fut élu membre de l'Assemblée constituante et y siégea constamment sur les bancs de la Montagne. Il fut un des signataires de la demande de mise en accusation du président et des ministres, à l'occasion de l'expédition de Rome. Bien qu'il n'eût pas été réélu à l'Assemblée législative, il fut exilé après le coup d'Etat du 2 décembre et alla s'établir à Bruxelles. En 1876, il a été élu membre de la Chambre des députés, où il a fait partie de l'Union républicaine et est devenu président de cette fraction de l'Assemblée en 1877. Après avoir signé la protestation des 363, à propos de la dissolution de la Chambre, il a été réélu le 14 octobre de la même année.

LAUSSEDAT (Aimé), officier et savant français, parent du précédent, né à Moulins en 1818. Il sortit de l'Ecole polytechnique, dans l'arme du génie, en 1840, fut employé à la construction des fortifications de Paris, puis aux travaux de défense de la frontière d'Espagne, dans les Pyrénées-Orientales. En 1851, il fut nommé répétiteur des cours d'astronomie et de géodésie à l'Ecole polytechnique, devint titulaire du cours en 1856, professeur suppléant de géométrie appliquée à l'Ecole des arts et métiers en 1865 et titulaire de la même chaire en 1873. Ces fonctions purement enseignantes n'avaient pas interrompu sa carrière militaire : en 1863, il avait été nommé chef de bataillon et était devenu lieutenant-colonel en 1870.

M. Aimé Laussedat a fait d'intéressantes découvertes dans les sciences, surtout au point de vue de leur application à l'art militaire. C'est ainsi qu'il a modifié la chambre claire de Wollaston pour l'appliquer au lever des plans et qu'il a fait faire un pas important à la question de la photographie géodésique. On lui doit divers instruments d'astronomie, dont il a tiré un grand parti dans l'observatoire installé par lui à l'Ecole polytechnique, et un appareil dont on s'est servi avec succès, en 1874, pour prendre des images photographiques du soleil pendant le passage de Vénus. Ses tentatives, pendant le siége de 1870, pour établir des correspondances optiques entre Paris assiégé et les départements ne paraissent pas avoir pleinement réussi. En 1875, le colonel Laussedat faisait partie de la malheureuse ascension de l'*Univers*, ballon conduit par M. Eugène Godard, et faillit y trouver la mort. Il fut un des plus maltraités, dans cette chute mémorable, et eut la jambe droite cassée.

M. Laussedat a fourni un très-grand nombre de mémoires et d'articles aux recueils des sociétés savantes et aux revues scientifiques. Il a publié, en outre : des *Leçons sur l'art de lever les plans* (1860); une traduction des deux premiers volumes des *Mémoires de la commission de la carte d'Espagne* (1863); une *Notice biographique sur Gustave Froment* (1865).

LAUTH (Charles), chimiste français, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 27 septembre 1836. Après d'excellentes études au collége de cette ville, il se livra avec ardeur à la chimie et devint le préparateur de Gerhardt. Arrivé à Paris à l'âge de dix-neuf ans, il se tourna immédiatement vers l'industrie, et il est aujourd'hui un de nos principaux chimistes manufacturiers. Il s'occupe spécialement de la fabrication des matières colorantes pour la teinture et l'impression des tissus. Ses travaux lui ont valu plusieurs distinctions : à l'Exposition universelle de 1867, il remporta la grande médaille d'or, et l'Exposition de Vienne en 1873 lui valut le grand diplôme d'honneur. Pendant le siége de Paris, il était lieutenant de la garde nationale, et il fut élu comme adjoint du VIe arrondissement. Il donna sa démission lors de l'armistice, après avoir essayé vainement de prévenir la guerre civile. Il fut un des fondateurs de la ligue l'Union républicaine des droits de Paris.

Républicain sincère et ardent patriote, M. Charles Lauth s'est ardemment occupé du sort des émigrés alsaciens et lorrains qui ont opté pour la France, et il est un des fondateurs de l'Association générale d'Alsace-Lorraine, dont la noble devise est celle-ci : « L'instruction aux enfants, le travail aux adultes. » Cette philanthropique institution s'occupe sans relâche de créer des situations aux malheureux Alsaciens-Lorrains.

Elu conseiller municipal en 1874 dans le quartier de la Monnaie par 2,231 voix contre 1,181 données à M. Charles Laboulaye, M. Lauth fut désigné par ses collègues comme secrétaire du conseil; il a été remplacé dans ces fonctions, en 1875, par M. Yves Guyot.

LAUTHOPINE s. f. (lô-to-pi-ne). Chim. Alcaloïde rare de l'opium, dont la description a été donnée au mot PROTOPINE, tome XIII du *Grand Dictionnaire*.

LAUTHU, magicien tonquinois, qui prétendait avoir été porté soixante-dix ans dans le sein de sa mère sans qu'elle eût perdu sa virginité. Il enseigna une morale très-relâchée, par opposition à celle de Confucius, et recruta surtout ses adeptes dans les classes pauvres et ignorantes.

* **LAUTREC**, ville de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-O. de Castres; pop. aggl., 919 hab. — pop. tot., 3,051 hab.

* **LAUZANNE DE VAUX-ROUSSEL** (Augustin-Théodore DE), écrivain dramatique français. — Il est mort à Paris en 1877.

* **LAUZERTE**, bourg de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N. de Moissac, près de la petite Braguelonne; pop. aggl., 1,364 hab. — pop. tot., 2,852 hab.

* **LAUZÈS**, bourg de France (Lot), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. E. de Cahors; pop. aggl., 212 hab. — pop. tot., 428 hab.

* **LAUZET** (LE), bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. N.-O. de Barcelonnette, près de la rive gauche de l'Ubaye; pop. aggl., 326 hab. — pop. tot., 817 hab.

* **LAUZUN**, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N.-E. de Marmande, sur le Drot; pop. aggl., 694 hab. — pop. tot., 1,324 hab.

LAVÆSIUM s. m. (la-vé-zi-omm). Nouveau métal qui a l'éclat de l'argent.

* **LAVAL**, ville de France (Mayenne), ch.-l. du départ., à 301 kilom. S.-O. de Paris, sur la rive droite de la Mayenne; pop. aggl., 22,771 hab. — pop. tot., 27,107 hab. L'arrond. compte 9 cant., 91 comm., 123,897 hab.

Le 16 janvier, dans la soirée, le général Chanzy, qui commandait en chef la deuxième armée de la Loire, se rendit à Laval, où l'amiral Jauréguiberry, avec le 16e corps, l'avait précédé de quelques heures. Le lendemain, le général de Curten vint aussi à Laval avec sa division, qui, malgré la fatigue de marches pénibles, s'était maintenue compacte. Le général en chef s'occupa aussitôt de préparer la réorganisation de l'armée et d'activer les premiers travaux de défense. Dès le 19 janvier, Gambetta, ministre de l'intérieur et de la guerre, de la Délégation de Bordeaux, vint s'entendre avec le général Chanzy pour les mesures à prendre. Toute préoccupation politique devant s'effacer en présence de la grande œuvre de la défense nationale, il était nécessaire que tous, généraux, officiers et soldats, fussent bien convaincus qu'ils ne combattaient pas pour un parti, mais bien pour le salut de la patrie. Le général en chef demanda au ministre de l'affirmer devant tous les chefs supérieurs de la deuxième armée, réunis à cet effet dans le salon de la préfecture. Gambetta, animé des sentiments les plus patriotiques, le fit avec beaucoup de force et d'éloquence, déclarant qu'il confiait aux grands noms de la Bretagne, quelles que fussent leurs opinions personnelles, le commandement des forces destinées à en interdire l'accès à l'ennemi. Mais, le 29 janvier, le général Chanzy reçut l'ordre de suspendre les hostilités, parce qu'un armistice de 21 jours venait d'être conclu avec les Allemands, et bientôt l'armée commandée par le général Chanzy dut quitter ses positions et se porter au sud de la Loire.

* **LAVALLEY** (Alexandre-Théodore), ingénieur français. — Il a obtenu en 1876, avec M. Pallu de La Barrière, la concession des travaux de construction du port de la Pointe-des-Galets, à l'île de la Réunion, et d'un chemin de fer reliant ce port avec l'intérieur de l'île. Cet éminent ingénieur s'est porté sans succès candidat républicain à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Lisieux (20 février 1876) et dans l'arrondissement de Falaise (14 octobre 1877).

LA VALLIÈRE s. f. (la-va-liè-re). Sorte de nœud ou cravate pour femme.

— Adjectiv. *Maroquin La Vallière*, Maroquin dont la couleur est à peu près celle qu'on appelle ordinairement feuille-morte.

LAVANDULANE s. f. (la-van-du-la-ne — rad. *lavande*). Minér. Arséniate hydraté de cuivre, de cobalt et de nickel, d'un gris de lavande, translucide, amorphe, d'un éclat gras.

* **LAVARDAC**, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 7 kilom. N.-O. de Nérac, sur la Bayse; pop. aggl., 1,507 hab. — pop. tot., 2,663 hab.

* **LAVAUR**, ville de France (Tarn), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la rive gauche de l'Agout; pop. aggl., 4,454 hab. — pop. tot., 7,563 hab. L'arrond. compte 5 cant., 57 comm. 51,800 hab.

LAVAVEIX-LES-MINES, bourg de France (Creuse), arrond. d'Aubusson; pop. aggl., 3,617 hab. — pop. tot., 4,108 hab.

* **LAVE** s. f. — Nom donné aux matières déposées par les torrents.

* **LAVELANET**, bourg de France (Ariége), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. E. de Foix, sur le Lectoure; pop. aggl., 2,788 hab. — pop. tot., 3,095 hab.

* **LAVELEYE** (Émile-Louis-Victor DE), publiciste et économiste belge. — Les derniers ouvrages publiés par ce remarquable écrivain sont : la *Question du grec et la réforme de l'enseignement moyen* (1869, in-8o); la *Lombardie et la Suisse* (1869, in-12); la *Prusse et l'Autriche devant Sadowa* (1870, 2 vol. in-12); *Des causes actuelles de guerre en Europe et de l'arbitrage* (1873, in-8o); *De la propriété et de sa forme primitive* (1874, in-12); le *Parti clérical en Belgique* (1874, in-12), brochure intéressante sur les progrès accomplis dans ce pays par le parti qui menace de détruire dans un avenir prochain toutes ses libertés; *De l'avenir des peuples catholiques* (1875, in-8o); *Du respect de la propriété privée en temps de guerre* (1875, in-8o); le *Protestantisme et le catholicisme dans leurs rapports avec la liberté et la prospérité des peuples* (1875, in-8o); *De l'avenir des peuples catholiques, étude d'économie sociale* (1876, in-8o), etc.

* **LAVELINE**, bourg de France (Vosges), cant., arrond. et à 18 kilom. de Saint-Dié, près de la Valogne et sur le ruisseau de la Morte; pop. aggl., 541 hab. — pop. tot., 2,471 hab.

* **LAVENTIE**, bourg de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Béthune; pop. aggl., 1,165 hab. — pop. tot., 4,065 hab.

LAVER v. a. ou tr. — *Laver du bois à la scie*, Le régulariser en en sciant les surfaces, après l'avoir équarri grossièrement.

LAVE-RACINES s. m. (la-ve-ra-si-ne — de *laver*, et de *racine*). Instrument servant à laver les racines.

— **Encycl.** Cet instrument agricole se compose d'une cuve ovale, cerclée en fer, et placée sur des madriers pour que l'air circule en dessous et l'empêche de pourrir. Elle est percée à la base d'un trou, bouché par une bonde et destiné à faire échapper l'eau quand on veut la renouveler. Un cylindre de la forme d'un brûloir à café et muni d'une manivelle, est agencé de manière à manœuvrer commodément dans la cuve. Ce cylindre est formé de deux disques de chêne, reliés par des barres de bois et traversés longitudinalement par un axe en fer. Pour laver les racines on les introduit dans ce cylindre à jour par une porte à charnière qui y est ménagée. On remplit la cuve d'eau jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, et on imprime au cylindre un rapide mouvement de rotation à l'aide de la manivelle. Les racines, fortement agitées dans l'eau, sont au bout de quelques minutes débarrassées de tout limon.

* **LAVERGNE** (Louis-Gabriel-Léonce GUILHAUD DE), économiste et homme politique. — Il se joignit à la coalition qui renversa M. Thiers du pouvoir le 24 mai 1873, et, dans l'espoir de voir rétablir la monarchie constitutionnelle, il vota toutes les mesures présentées par le ministère de combat. Après l'échec des tentatives de restauration, M. Léonce de Lavergne se prononça pour le septennat. Il soutint encore la politique du duc de Broglie le 14 mai 1874; mais peu après ses idées se modifièrent sensiblement, lorsque, après avoir constaté l'impossibilité de rétablir la monarchie, il s'aperçut des progrès et de la croissante audace du parti néfaste qui avait pendant près de vingt ans maintenu la France sous un honteux despotisme et qui avait failli amener sa ruine. Il comprit alors combien M. Thiers avait vu juste en affirmant la nécessité de donner à la France le seul gouvernement devenu possible, la République fondée sur des institutions libérales et parlementaires. De concert avec quelques députés flottant entre le centre droit et le centre gauche, il fonda le groupe Lavergne-Wallon, qui contribua puissamment à organiser la République et à entraîner le vote de la constitution du 25 février 1875. Dès le mois de juillet 1874, lors de la discussion de la proposition Périer, demandant l'organisation des pouvoirs publics, M. Léonce de Lavergne écrivait : « Comme M. de Montalivet, j'aurais préféré la monarchie constitutionnelle et parlementaire, qui est à mon sens le meilleur des gouvernements. Comme lui aussi, voyant cette monarchie impossible, j'accepte la République. » Peu après avoir voté la proposition Casimir Périer et repoussé la dissolution demandée par M. de Maleville, il montra dans une lettre publiée dans le *Journal des économistes*, que le suffrage universel avait eu un résultat aussi heureux qu'inattendu : « Je n'ai pas désiré l'avénement du suffrage universel, disait-il; je l'ai vu, au contraire, arriver avec inquiétude; mais, depuis vingt-cinq ans qu'il fonctionne, j'ai appris à le moins redouter. J'ai été surtout frappé de cette coïncidence que, du moment où il a été institué, le socialisme a commencé à décliner. » Après le vote de la constitution du 25 février 1875, M. de Lavergne fut nommé président de la commission des Trente, chargée de préparer les lois constitutionnelles complémentaires. Dans l'allocution qu'il prononça en prenant possession du fauteuil, il dit : « Nous avons été conduits par un concours de circonstances imprévues à donner à ce gouvernement la forme républicaine; tous les bons citoyens doivent s'y rallier, puisque l'Assemblée souveraine a prononcé. » Ce qu'il demandait aux autres, il le pratiqua lui-même avec autant de droiture que de sincérité, et il vota constamment avec le parti républicain qui, à force de sagesse et de modération, avait conquis à ses idées la grande majorité du pays. Porté sur la liste des gauches lors de l'élection des sénateurs inamovibles, M. de Lavergne fut élu au quatrième tour de scrutin par 353 voix, en décembre 1875. Au Sénat, il a continué à suivre avec fermeté la ligne politique que lui avaient